

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nohemy-Joyce Romain

<https://www.cadre21.org/membres/3e555bcccd483cdbc930b346>

Date d'obtention : 2024-02-09 14:01:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permettra aux intervenants scolaires de bien savoir leur rôle dans les situations de sextage et comment intervenir et qui uniformisera les interventions de sexto dans les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais maintenant plus à l'aise d'intervenir dans les situations de sexto, car les étapes de la trousse nous permettent de savoir quoi faire et comment le faire tout en respectant mon mandat d'intervenant scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois m'assurer de rester dans la bienveillance et l'ouverture et prendre en charge rapidement toute situation de sextage.